

# Communiqué de la FEDELIMA

## Fédération des Lieux de Musiques Actuelles

### Objet - Politiques publiques de la culture : création du Centre National de la Musique

Madame la Ministre de la Culture a annoncé, mercredi 25 avril dernier, le démarrage d'une phase de préfiguration opérationnelle d'un Centre National de la Musique dont l'ouverture est souhaitée au début de l'année 2019. La FEDELIMA se félicite d'une telle perspective qui conduira à la mise en œuvre d'un nouvel outil d'accompagnement et de renforcement des politiques publiques des musiques.

L'intelligence du Ministère de la Culture, après avoir ouvert son périmètre dans les années 80/90, a été de favoriser une pensée multiscale de la musique et une structuration « à la française » de ce domaine. Nous sommes aujourd'hui en train de récolter les fruits d'un long processus en termes de créativité de la population et d'émancipation des personnes. Notre enjeu est à la fois de prolonger et d'entretenir ces évolutions remarquables.

C'est cette richesse et cette complexité que la FEDELIMA souhaite faire vivre et encourager au sein du futur Centre National de la Musique.

Les musiques s'inscrivent selon nous, pleinement au cœur des problématiques de nos sociétés. Elles peuvent être considérées d'un point de vue pragmatique, ce qui est le parti du discours de notre Ministre qui décrit ce domaine en tant que « filière ».

Notre propos n'est pas de nier les aspects « macros » et industriels, mais d'ouvrir le champ de réflexion plus largement, d'en restaurer la complexité, le caractère pluriel et de souligner la richesse de son écosystème.

Les musiques ont aussi, si ce n'est plus, à voir avec le *partage du sensible* défini par Jacques Rancière. C'est à cet endroit qu'elles affirment leur plus grande pertinence, qu'elles contribuent à l'expression des droits culturels des personnes et à la diversité culturelle, qu'elles modifient les paradigmes anciens de la pensée politique et rompent avec les classements et assignations essentialistes : privé/public, marché/service public, amateurs/professionnels, en inventant de nouvelles formes.

Or, par notre lecture du rapport de Roch-Olivier Maistre, partagée par nombre d'organisations du secteur, nous avons mis en évidence l'invisibilisation d'un large nombre d'acteurs participant de cette diversité : les initiatives privées d'intérêt général à but non-lucratif. Nous avons également souligné l'urgence de prendre en compte ces initiatives dans les politiques publiques, non seulement en terme de production et de diffusion professionnelles, d'impact économique et d'éducation, mais aussi, plus fondamentalement en terme de pratiques des personnes, qu'elles soient individuelles ou collectives, de spectateurs, d'artistes ou d'acteurs.

Nous demandons, conformément à la loi NOTRe, que l'action politique exercée directement par l'État ou via ses opérateurs, soit concertée avec celles des collectivités territoriales, mais aussi co-construites avec tous les acteurs des musiques.

C'est la raison pour laquelle nous défendons le principe d'un espace de concertation large et démocratique qui prenne réellement en compte l'ensemble des parties prenantes et puisse traiter les sujets de manière globale. La FEDELIMA sera donc attentive à ce que les enjeux et problématiques ne soient pas dissociés, et que les aspects économiques restent soumis aux enjeux fondamentaux des droits humains et du vouloir vivre ensemble.

Nous serons aussi vigilants quant au risque d'un ministère dont l'action reposerait essentiellement sur une politique de labels, ce qui constituerait une autre forme de concentration des moyens, au détriment de la diversité des initiatives.

Enfin, la FEDELIMA partage l'intention de l'État d'ouvrir l'actuel GTLIMA (groupe de travail lieux de musiques actuelles), pour une meilleure prise en compte de l'ensemble du champ et un renforcement des articulations entre dimensions territoriale et nationale. Cet espace de co-construction a fait ses preuves dans sa capacité à travailler dans le sens de l'intérêt général. Il est nécessaire de le faire se transformer dans ce contexte d'évolution des politiques publiques.

La FEDELIMA

